

À retourner à : Bureau Commercial SIREXE
Tél : +225 07 00 00 85 64 / 07 18 28 48 28
commercial@sirexe.ci
www.sirexe.ci

VOTRE SOCIÉTÉ

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone (avec indicatif) : Fax :

Site web : Email société :

CONTACT

M/Mme/Mlle (Nom, Prénom) : Fonction :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

PDG/DG/GÉRANT : M./Mme/Mlle

Téléphone : Email :

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de l'adresse exposant)

Email (obligatoire pour réception des documents comptables) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél : Tél portable : Fax :

Nom du contact : Fonction :

SECTEUR D'ACTIVITÉ (mention obligatoire pour valider votre inscription)

Secteur d'activité :

Description de l'activité :

SOUHAITEZ-VOUS CONSTRUIRE VOTRE STAND ? Oui Non Je ne sais pas encore

COMMERCIALISATION DES STANDS SIREXE



I - DROIT D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Le droit d'inscription est obligatoire et permet :

- la participation au SIREXE ;
- le droit de représenter une marque / une société ;
- l'accès aux conférences, ateliers et à l'espace B to B* ;
- le référencement sur le catalogue du SIREXE et le site internet www.sirexe.ci ;
- les badges, macarons et invitations** (en fonction de la superficie).

Nombre d'exposants X 187 500 F CFA (285,00 EUR) HT =

* Sur inscription / ** Voir conditions générales

TOTAL I

II - SOCIÉTÉS REPRESENTÉES PAR L'EXPOSANT

Concerne les distributeurs, les importateurs, les multinationales et les pavillons pays.

Moins de 15 sociétés

Nombre : X 65 000 F CFA (98,80 EUR) HT =

Entre 15 et 29 sociétés

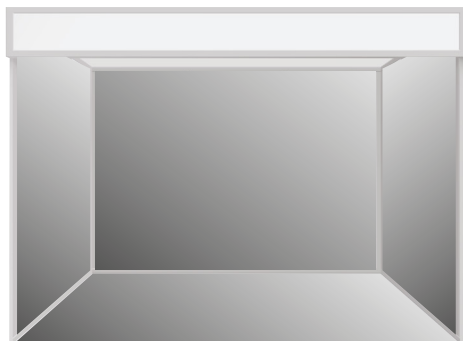
Nombre : X 45 000 F CFA (68,70 EUR) HT =

Plus de 30 sociétés

Nombre : X 35 000 F CFA (53,40 EUR) HT =

TOTAL II

STANDS HALL 1



STAND 1 CÔTÉ OUVERT

Supérieur ou égal à 18m²
300 000 Fcfa / m² (HT)

CONTENU

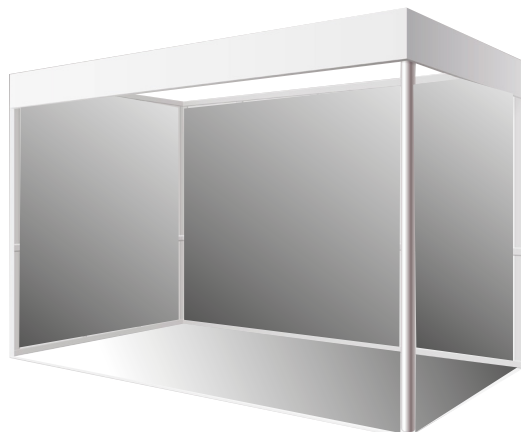
Éclairage : Spots light - Prises - Moquette - 3 Chaises
et 1 Table - 1 Corbeille à papier
1 Enseigne : nom et numéro de stand.

STAND 2 CÔTÉS OUVERTS

Supérieur ou égal à 18m²
350 000 Fcfa / m² (HT)

CONTENU

Éclairage : Spots light - Prises - Moquette - 3 Chaises
et 1 Table - 1 Corbeille à papier
1 Enseigne : nom et numéro de stand.



- **Double flux, double opportunité**
- **Rendez-vous professionnels**
- **Zone de démonstration**

STAND 3 CÔTÉS OUVERTS

Taille supérieure ou égale à 27m²
450 000 Fcfa / m² (HT)

CONTENU

Éclairage : Spots light - Prises - Moquette -
6 Chaises et 2 Tables - 2 Corbeilles à papier
1 Enseigne : nom et numéro de stand.



- **Forte attractivité visuelle**
- **Captation du public**
- **Mise en scène de solutions**

STANDS HALL 1



STAND 4 CÔTÉS OUVERTS (ÎLOT)

Supérieur ou égal à 36m²

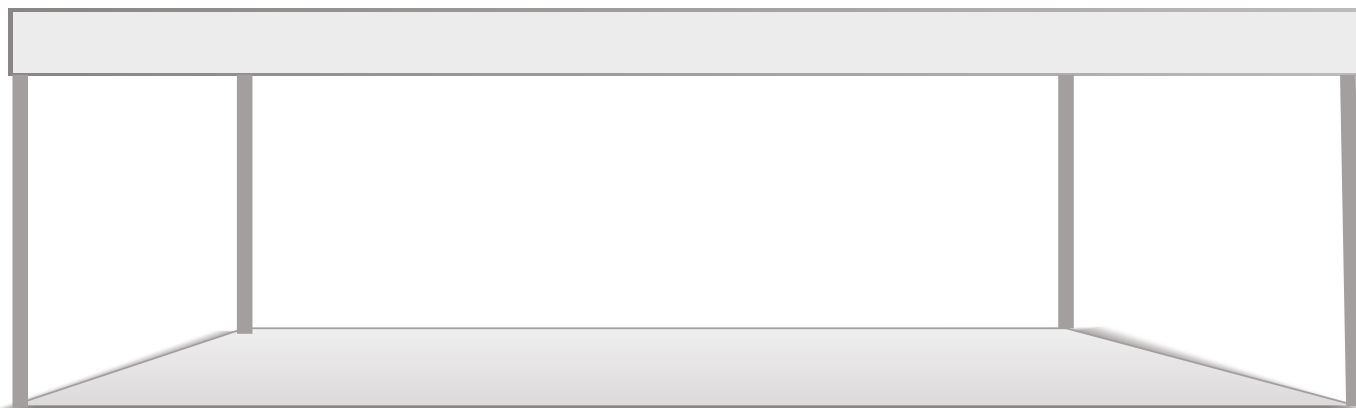
500 000 Fcfa / m² (HT)

CONTENU

Prises électriques - Selon la demande : 6 Chaises et 2 Tables - 2 Corbeilles à papier
1 Enseigne : nom et numéro de stand

DEVENEZ UN REPÈRE CENTRAL DU SALON

- **Idéal pour leaders sectoriels et sponsors**
- **Visibilité maximale 360°**
- **Expérience immersive complète**



STAND ESPLANADE • MACHINES ET VÉHICULES

Supérieur ou égal à 30m²

3.000.000 FCFA (HT)

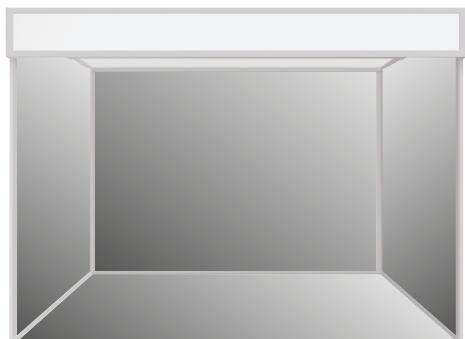
2.500.000 FCFA (hors abri et logistique - HT)

CONTENU

Espace nu de 30 m² - 1 abri avec plancher et moquette inclus :
3 Chaises + 1 Table + 1 Corbeille papier - Prise électrique et éclairage - 1 brasseur
1 Enseigne : nom et numéro de votre stand

- **Démonstration grandeur nature**
- **Puissance d'impact**
- **Trafic massif à l'entrée du salon**

STANDS HALL 2



STAND 1 CÔTÉ OUVERT

Supérieur ou égal à 18m²

230.000 Fcfa / m² (HT)

CONTENU

Éclairage : Spots light - Prises - Moquette - 3 Chaises
et 1 Table - 1 Corbeille à papier
1 Enseigne : nom et numéro de stand.

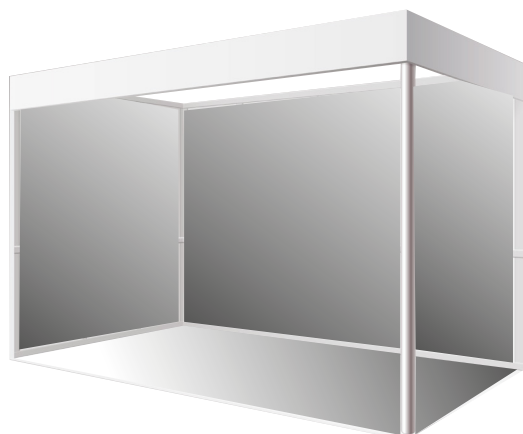
STAND 2 CÔTÉS OUVERTS

Supérieur ou égal à 18m²

280.000 Fcfa / m² (HT)

CONTENU

Éclairage : Spots light - Prises - Moquette - 3 Chaises
et 1 Table - 1 Corbeille à papier
1 Enseigne : nom et numéro de stand.



- **Deux allées = visibilité accrue**
- **Espace relationnel optimisé**
- **Excellent équilibre budget/impact.**

STAND 3 CÔTÉS OUVERTS

Taille supérieure ou égale à 27m²

380.000 Fcfa / m² (HT)

CONTENU

Éclairage : Spots light - Prises - Moquette - 6 Chaises
et 2 Tables - 2 Corbeilles à papier
1 Enseigne : nom et numéro de stand.



- **Démonstrations techniques**
- **Maquettes**
- **Dispositifs immersifs.**

STANDS HALL 2



STAND 4 CÔTÉS OUVERTS (ÎLOT)

Supérieur ou égal à 36m²

400.000 Fcfa / m² (HT)

CONTENU

Prises électriques - 6 Chaises et 2 Tables - 2 Corbeilles à papier

1 Enseigne : nom et numéro de stand.

- **Positionnement stratégique**
- **Aucune barrière visuelle**
- **Trafic constant sur tous les axes.**



OFFRE SPÉCIALE PAVILLON COOPÉRATIVES ET STARTUP*

Supérieur ou égal à 9m²

200.000 Fcfa / m² (HT)

CONTENU

Éclairage : Spots light - Prises - Moquette - 2 Chaises

et 1 Table - Corbeilles à papier

Enseigne : nom et numéro de stand.



***OFFRE SOUMISE À CONDITIONS**

■ **Choix d'emplacement préférentiel (selon disponibilité) : +10%**



UN CONSEIL : **RÉSERVEZ VITE!**

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le présent document a pour objet de fixer les conditions générales ainsi que les modalités financières et opérationnelles de participation de toute entreprise ou organisation (ci-après désignée l'Exposant) désireuse de prendre part à l'exposition commerciale dénommée SIREXE 2026 (ci-après désigné le Salon).

Le SIREXE 2026 est organisé par 2A Consulting (ci-après désigné l'Organisateur), qui agit dans cette édition en tant que Déléгатaire, d'après une convention de délégation d'organisation signée avec le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie de l'État de Côte d'Ivoire.

1. MODE D'ENREGISTREMENT

Les entreprises sont tenues de présenter un dossier de participation dûment rempli et signé. Seules les demandes de participation accompagnées de paiement sont prises en considération.

2. PAIEMENT - RETARD

Le paiement des sommes dues au titre du contrat peut être effectué en espèces, par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'Organisateur, avec un règlement intégral 100 % à la commande.

3. RETRAIT

En cas de désistement ou en cas de non-occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées au titre de la location du stand sont acquises à l'Organisateur, même dans le cas où, après désistement du premier locataire, le stand est reloué à un autre exposant.

4. ACCÈS AU SALON

L'accès aux stands des personnes désignées par les exposants est subordonné au port obligatoire d'un badge personnalisé et/ou d'un macaron de service établi par l'Organisateur.

Une dotation d'un badge d'accès est offerte par l'Organisateur à raison d'un badge pour trois mètres carrés de stand loués. Cette dotation ne peut cependant excéder dix badges par stand, quelle que soit la surface louée.

5. DATE DE MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STANDS

Les opérations de montage des stands sont fixées au mois de novembre 2026. Le montage des stands devra être entièrement achevé 48 heures avant l'ouverture du Salon. La mise en place des produits exposés doit intervenir à la veille de l'ouverture du Salon, au plus tard avant 12 heures. Le démontage des installations et l'enlèvement des objets exposés doit être effectué au plus tard le 24 Novembre 2026 à minuit.

6. NETTOYAGE, ENTRETIEN ET GARDIENNAGE

L'entretien général des allées du salon et le gardiennage des locaux sont assurés en dehors des horaires d'ouverture par l'Organisateur. Chaque exposant est responsable de la propreté et de la sécurité dans le périmètre de son stand.

7. DOUANE - RÉGULARITÉ

Chaque exposant accomplira, à sa seule charge, l'ensemble des formalités douanières applicables aux matériels et produits en provenance de l'étranger et destinés à l'exposition au salon. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités. Chaque exposant assume l'entière responsabilité de la régularité des opérations effectuées dans son stand durant le salon.

8. CHANGEMENT D'EMPLACEMENT - EXPLOITATION DES STANDS

L'Organisateur se réserve le droit de changer l'emplacement des stands et la gestion des espaces d'exposition en cas de nécessité. L'Exposant ne peut faire aucune publicité, sous quelque forme que ce soit, ou exposer les produits et/ou services de sociétés autres que celles prévues dans la fiche de réservation.

Toute violation de cet engagement donnera lieu à un paiement immédiat par l'Exposant d'une pénalité déterminée pour chaque société supplémentaire, selon le barème prévu dans la fiche de réservation.

9. APPLICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, dans l'intérêt de l'exposition, les dispositions des présentes conditions générales. Les exposants, en signant leur demande de participation, s'engagent à respecter les dispositions du présent règlement ainsi que les instructions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances.

Tout manquement aux présentes dispositions exposera son auteur à l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive, sans qu'il puisse prétendre à un remboursement ou à une indemnité quelconque.

10. PRISES DE VUE / MARQUES

L'Exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur et ses filiales à :

réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand ;

utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires, en Côte d'Ivoire comme à l'étranger et sans limitation de durée ;

citer et reproduire gracieusement sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tous supports (notamment Internet), tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, et ce pour une durée de cinq ans à compter de la signature du présent règlement.

11. ANIMATION – PAS AVANT 17H

Les exposants qui envisagent une animation musicale sur leur stand devront en informer préalablement l'Organisateur. Toute animation musicale ne sera autorisée qu'après accord de l'Organisateur, sur présentation d'un projet précis (matériel et source sonore utilisés, type d'animation).

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner, sans préavis, la coupure de l'électricité du stand de l'Exposant contrevenant, qui ne peut prétendre à un quelconque dédommagement.

12. PUBLICITÉ

Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément préalable et écrit de l'Organisateur. Lorsque celui-ci est accordé, le maintien de l'agrément est subordonné à la condition résolutoire que la publicité ne constitue en aucune manière une gêne aux exposants voisins, à la circulation et, d'une façon générale, à la bonne tenue du Salon.

Le manquement par l'Exposant à l'une quelconque des conditions susvisées entraînera le retrait de son agrément sans préavis, sur simple notification. La distribution de prospectus, de bons et d'imprimés divers est strictement interdite dans les allées, dans l'enceinte et aux alentours du salon.

13. SÉCURITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES

Les exposants assument l'entière responsabilité de la conformité des produits ou services présentés aux normes de sécurité imposées et des défauts éventuels desdits produits ou services.

14. DOMMAGES

L'Organisateur ne répond pas des dommages que les exposants pourraient occasionner à des tiers, ni des pertes, vols ou destructions des matériels et marchandises exposés.

15. ASSURANCES – RENONCIATION À RECOURS

Tout exposant renonce à tout recours contre l'Organisateur, ses assureurs, tout autre exposant ou toute autre personne intervenant dans l'organisation du salon pour le compte des personnes précitées.

16. ACCÈS DES EXPOSANTS AU GUIDE DE L'EXPOSITION

En complément aux dispositions contenues dans les présentes conditions générales, l'Organisateur a établi un guide pratique du déroulement du salon à l'intention de chaque exposant, qui peut être consulté ou téléchargé à l'adresse ci-après : www.sirexe.ci

1. ADHÉSION AUX PRÉSENTES

La signature par l'Exposant des présentes conditions générales emporte adhésion à l'ensemble des clauses, règles, prescriptions et sanctions qui y sont édictées.

À le..... 2026

ACOMPTE OBLIGATOIRE

Pour être inscrit au SIREXE 2026, l'exposant doit obligatoirement joindre à cette demande de participation le montant TTC de sa commande.

Résident : par chèque, par espèces ou virement.

Non résident : par virement

Règlement à l'ordre de 2A Consulting BGFIBank CÔTE D'IVOIRE

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	IBAN	Code BIC
CI162	01004	002010277302	17	CI93 CI162 01004 002010277302 17	BGFICIAB

NB : Pour les règlements en Euros ou en USD, prière nous contacter.

*** Ce document fait office de bon de commande.**

SIGNATURE

Le soussigné demande son admission au Salon International des Ressources Extractives et de l'Énergie (SIREXE).

Il certifie avoir pris connaissance des clauses du règlement et des conditions du SIREXE 2026, contenues dans le guide de l'exposant et s'engage ainsi à les respecter.

Nom et fonction du signataire

À..... le

Votre participation ne sera définitive qu'après validation de votre dossier par l'organisateur.

Signature & Cachet